

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 14 novembre 2016

Présents : Laurent Laroche, Maire, Laurence Baritaud, Annie Brulon, Florian Chiron, Sandra Dubos, Paul Jeanneau, Stéphane Léonard, Marie-Jeanne Maillochon, Vincent Manteau, Suzanne Marchand, Jacques Martinaud, Alain Nevière, Sylviane Ouvrard, Jean-Marc Pouget.

Absents : Stéphane Léonard (pouvoir à Sylviane Ouvrard), Jean-Marc Pouget (pouvoir à Laurence Baritaud)

Secrétaires de séance : Vincent Manteau et Suzanne Marchand

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H et procède à la lecture du compte rendu de la séance du 12 septembre 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1. Travaux Mairie et Salle des Fêtes

Laurent Laroche demande de prendre le tableau, édité par ARC A3, récapitulant les 13 lots attribués concernant la restructuration de la Mairie et l'extension de la salle des Fêtes.

Le résultat de l'entreprise choisie pour le lot n°6 ne peut être communiqué car les procédures de réponse sont en cours.

Des micros pieux étaient prévus dans les fondations. L'analyse du terrain n'a pas montré la nécessité d'avoir recours à ce type de travaux. D'où la moins-value sur le devis de l'entreprise DUVAL.

Par ailleurs il n'a pas été nécessaire d'installer les cabanes de chantier, puisque la commune a mis à la disposition des entreprises une partie des locaux de l'ancienne perception. Cet état de fait a déjà donné lieu à une moins-value sur ce poste.

Concernant la salle des fêtes une étude est en cours pour savoir si la charpente métallique et le plafond sont susceptibles de soutenir les nouvelles installations prévues (plafond phonique). La personne qui va venir sera sollicitée pour une analyse plus complète pour savoir s'il faut tout refaire (démolition du plafond actuel et nécessité de reconstruction). Dans ce cas il faut envisager une somme d'environ 10 000€ de travaux.

Laurent Laroche a contacté Mr BAYARD de la Caisse d'Épargne pour lancer les dossiers de demandes de prêts pour les travaux de la mairie. Les taux d'intérêts sont encore très intéressants mais risquent d'être modifiés à court terme.

En ce qui concerne les subventions sollicitées, on devrait avoisiner 50% du montant total des travaux.

Laurent Laroche sollicite l'autorisation pour déposer un dossier auprès de la Région.

Il rappelle que dans le cadre du TEPCV les subventions sont accordées aux collectivités qui font le choix de faire des économies d'énergie (soutien à la filière bois). Laurent Laroche a rencontré les techniciens du PNR, Sébastien Yaouanc et Sébastien Lalange qui lui ont confirmé qu'il n'y a pas d'aide sur la chaudière à granulés bois.

L'ensemble des économies d'énergie sera pris en compte de la manière suivante pour 200 000€ de travaux :

- 50% sur TEPCV (sur 100 000€ seulement)
- 50% sur CRST (sur 200 000 €)

Dans le cadre de l'accessibilité PMR on peut espérer une subvention de 50 000 €

2. Avenant n°4

Pour permettre de régler le travail de l'architecte sur le projet salle des fêtes (57 083,12 €), le conseil approuve, à l'unanimité, la signature de ce nouvel avenant.

3. Demande de subvention sur dépenses liées à l'efficacité énergétique des bâtiments

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Laurent LAROCHE à signer la demande de subvention pour les dépenses liées à l'efficacité énergétique des bâtiments.

4. Projets 2017

- Achat d'un véhicule électrique. Dans le cadre du TEPCV financement à hauteur de 50% (Reste 8 000€ à la charge de la commune)
- Trottoirs à refaire : Rue Jules Ferry (jusqu'à la Rue Anatole France)
- Cour du haut de l'école : arracher les arbres, refaire le bitume, replanter (réfléchir à quelles espèces planter)
- Mobilier de la salle des fêtes : chaises, tables, vaisselle...
- Transformateur près de la salle des fêtes : déplacement proposé par ENEDIS pour une somme de 53 000€. Déplacement du tableau fausse coupure et du compteur du secrétariat serait fait gratuitement. A suivre
- Plan d'eau : suite à l'analyse et l'étude de Mr DUPUIS, l'idée est de réouvrir le plan d'eau en 2017. Les travaux à entreprendre sont estimés à environ 50 000 €. Le 24 novembre les commissions travaux et tourisme rencontrent Mr Dupuis.
- Enfouissement des réseaux : prévu en 2017 Place de La République et Rue Gambetta par le SDEI. Travaux subventionnés à 80% ; à charge pour la commune : 23 000 €.
- Assainissement : un appel d'offre pour le recrutement d'un bureau d'étude va être fait rapidement afin que les travaux démarrent à l'automne 2017. Prévoir dans le budget assainissement une somme de travaux.
- Aménagement de l'espace autour de la salle des fêtes et de la nouvelle mairie : réaménager le parking.

- Aménagement avenue Jean Jaurès : le département n'est pas favorable à la création d'un rond-point (route refaite récemment). Envisager des installations Avenue J.Jaurès et Rue J.Ferry pour ralentir les véhicules ?
- Terrain de tennis : demander à l'entreprise SIGNA 17 de La Rochelle de faire un devis pour une remise en état. Florian CHIRON dit que cela pourrait représenter une somme de 6 000 à 7 000 €. Alain NEVIERE suggère de s'adresser aussi au Comité départemental de tennis. Est soulevée la question : qui s'occupe de ce terrain tout au long de l'année ? (absence de club)
- A voir aussi :
 - Rue du 10 juillet : trottoirs
 - Impasse de l'Orangerie
 - Aspirateur de feuilles :
Le conseil décide de ne pas attendre pour l'acquisition de ce matériel compte tenu de sa nécessité et décide de son acquisition immédiate à l'unanimité.
 - Débroussailleuse à dos
 - Mobilier de la mairie
 - Armoire blindée pour état civil
 - Aménagement sécurité à l'école : murs, serrures anti-panique, sirène... Demande de subvention possible dans le cadre du plan VIGIPIRATE
 - Numéros de rues
 - Portes de l'Eglise et de la Basse-Cour à repeindre
- Projet d'aménagement d'un circuit de randonnée « urbain » qui viendrait compléter l'offre de balades à faire sur le territoire. Alain Nevriere fait faire des devis.
- Prévoir la revalorisation de l'ancien bâtiment du Trésor Public (ou ancien hospice)
- Projet « Club House » pour le club de football SSB : voir les éco-bâtiments. Subvention possible auprès de la fédération française de football (50 000 €)

5. Rapport d'activités 2015 de la CDC MOVA

Mr le Maire commente certains passages du document.

Il est consultable en mairie.

6. Suppression du CCAS

Pour se mettre en conformité avec la loi NOTRe, les communes doivent supprimer leur CCAS.

Cela devient une « commission d'action sociale », moins contraignante, plus ouverte aux personnes désirant aider.

Les membres sont les mêmes ; il est possible d'intégrer d'autres personnes.

Approuvé à l'unanimité

7. Régime indemnitaire

Mr le Maire fait part au conseil de l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents de la fonction publique territoriale dénommé R.I.F.S.E.E.P (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) qui vient se substituer à tous les autres régimes indemnitaires existants. Il se décompose en deux parties : IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA : complément indemnitaire annuel (facultatif).

Monsieur le Maire propose que ce nouveau régime indemnitaire soit appliqué de façon à maintenir les montants actuels perçus par chaque employé.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition et charge Mr le Maire de présenter ce projet au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre.

8. Régularisation d'échange des terrains à La Falaisière

En 2008 un accord a été conclu entre la commune et Mr et Mme Stéphane DESVILLETTE dans le cadre d'un projet d'agrandissement du parking du cimetière.

Mr et Mme S.DESVILLETTE acceptaient de réduire leur terrain pour agrandir le parking et faciliter l'accès aux serres et la commune leur rétrocédait une partie du terrain où ils ont installé leur piscine.

A cette époque seule une démarche auprès d'un géomètre avait été faite et n'avait pas donné lieu à un enregistrement auprès d'un notaire. Par conséquent, il est donc nécessaire aujourd'hui d'entériner cette décision et d'effectuer les démarches nécessaires à l'enregistrement de cet échange. Pour cela, à la demande de Mr et Mme Desvillette, Me Bourdeau Notaire à Le Blanc est nommé pour rédiger l'acte à intervenir.

Le conseil donne son accord et autorise Mr le maire à signer tous documents concernant cette affaire.

9. Questions diverses

- Statuts de la CDC : suite à la mise en place loi NOTRe, la CDC MOVA est amenée à modifier l'article 5 de ses statuts. Il est ajouté une nouvelle compétence : la gestion des ordures ménagères.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Mr le percepteur demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 260,02 €. Cette somme représente des factures d'assainissement non réglées en 2004,2005 et 2008.

- Bilan de finances locales : au 10/11/2016 :

- Dépenses de fonctionnement : 66,84% réalisés
- Recettes de fonctionnement : 86,12% réalisés
- Dépenses d'investissement : 17,08% réalisés

- Lancement du recrutement d'un bureau d'étude pour les travaux d'assainissement à réaliser.

La 1^{ère} tranche de travaux serait de 1,2 M €.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la recherche du bureau d'étude

- Barrière à La Falaisière : remplacer les 2 grosses pierres par une barrière pivotante avec 2 clés : 1 pour l'agriculteur qui utilise le chemin, la 2^{ème} restera à la mairie. Coût de la barrière 345 €TTC.
- Statue de St Fiacre : elle revient restaurée. Elle ne sera pas remise à Nesmes, l'église étant déconsacrée. Elle va être installée à la chapelle de Jovard dans une niche déjà existante. La Commune est chargée de son implantation.
- COMC : l'arrivée de la course se fera le samedi 15 Juillet Avenue Jean Jaurès.
- Diverses questions sont posées :

Laurence Baritaud : qui doit remettre des gravillons au Foyer-logements ? Laurent Laroche a vu Mme Molière et SCALIS s'en chargera.

Alain Nevière : pourquoi la batterie n'est pas comprise dans la voiture électrique ? Elle est en location.

Sécurité du marché de Noël : contrôle aux entrées. S'inscrire à la mairie en fonction de ses disponibilités.

Suzanne Marchand : Véronique LARBALETE, agent territorial, est allée en formation BAFA au Poinçonnet pendant 8 jours et a utilisé son véhicule personnel. Elle demande le remboursement de ses frais kilométriques (environ 260 €). Résultat du vote : 2 contre, 5 abstentions, 7 pour.

- Marion et Manon BRULIN, qui résident sur Bélâbre, ont obtenu une médaille d'or aux Championnats de France d'Equitation.

Calendrier

Conseil d'école le mardi 15/11 à 18h

AG des AFN le 17/11 à 10h30

Calendrier des manifestations le 17/11 à 18h30

AG des artisans, commerçants, professions libérales le 17/11 à 20h30

Comité syndical PNR le 18/11

Film Mis et Thiennot le 18/11 à 20h30

Inauguration Espace Mis et Thiennot le 19/11 à 11h

Réunion Plan d'eau le 24/11 à 14h

Réunion publique travaux mairie et salle des fêtes le 1^{er}/12 à 18h30

Réunion publique « seniors » par la gendarmerie à 14h

Vœux du maire le 14 janvier 2017 à 11h

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 23 janvier 2017 à 20h

Séance levée à 23h50